PLAINTE REÇUE PAR LA COMMISSAIRE AUX PLAINTES ET À LA QUALITÉ DES SERVICES Analyse recevabilité À l'égard d'un À l'égard d'un service À l'égard d'un MDPSF* Frivole/vexatoire Hors médecin, dentiste, de santé services pour des actes posés compétence Mauvaise foi pharmacien, sagesociaux ailleurs qu'au CISSS femme Avis de rejet Avis de rejet Avis de refus Par un employé ou Par toute autre Par usager ou son Par un tiers personne qui exerce personne pour un représentant au CISSS acte à l'égard d'un usager Pour une Pour un acte Traitement par Décision d'ouvrir un situation qui à l'égard d'un médecin dossier d'intervention le concerne usager examinateur Analyse Réorientation Rejet Réorientation Analyse par disciplinaire disciplinaire commissaire Analyse par Situation susceptible de compromettre la santé ou le responsable bien-être d'une personne ou un groupe disciplinaire (DMSPEU) Envoi des conclusions à Santé Québec : - Présidente et cheffe de la direction *médecin, dentiste,

- Commissaire nationale aux plaintes et à la qualité

des services

pharmacien, sage-

femme